

RÉDACTION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with 3 columns: Location (Suisse, Union postale), Duration (Un an, 6 mois, 3 mois), Price (Fr. 20, 10 50, 5 50; » 36, 18 50, 9 50). Includes 'Prix du numéro: 40 centimes.'

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Lier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 16 septembre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

Dans quel temps vivons-nous? L'autre jour le Standard, et après lui le Correspondant de Hambourg affirmait que les Russes méditent un coup de main sur Constantinople. Ils massent des troupes en silence, préparent des vaisseaux de transport et, un beau matin, en se réveillant, l'Europe va apprendre avec stupeur que le Turc est chassé de Bysance.

M. Crispi faisait annoncer tous les quinze jours que la flotte française se préparait à bombarder Gênes ou la Spezia, ou que les pantalons rouges allaient subitement, sans raison et sans avertissement préalable, envahir la régence de Tripoli. Depuis sa chute, on avait un peu perdu l'habitude de ce genre d'informations. Néanmoins, personne ne s'est ému des menaces du Standard et du Correspondant de Hambourg.

Mais voici qu'en réponse, le télégraphe raconte qu'un vaisseau de guerre anglais a débarqué des troupes au cap Sigrî, dans l'île de Mitylène, une position qui commande les Dardanelles. On y a installé des canons, on a entouré la côte de torpilles; les soldats anglais y sont et y restent.

Nous n'avons, pour notre part, attaché aucune importance à ce racontar. Si la Grande-Bretagne avait agi de la sorte, elle aurait commis un simple acte de brigandage et de piraterie. Elle a donné un exemple analogue en 1807, lorsque sa flotte bombardait Copenhague en pleine paix. Mais on était au plus fort de l'époque napoléonienne; les temps sont aujourd'hui changés. Les journaux anglais ont immédiatement démenti, comme une injure à leur écusson, le crime contre le droit des gens imputé au cabinet de St-James. Ils ont expliqué qu'avec la permission des autorités locales, les marins anglais descendent parfois à terre pour leurs exercices et qu'un fait de ce genre pouvait avoir donné naissance à cette sottise historique. Cela se vérifie. Le ministère français des affaires étrangères en a l'assurance venue de son consul de Smyrne.

Le canard ne voudrait pas la grenaille nécessaire pour l'abattre s'il n'avait été pris au sérieux par une notable partie de la presse allemande, qui commente l'occupation de Mitylène par les Anglais comme un fait accompli.

Nous avons par exemple sous les yeux un grand article de la Francfurter-Zeitung — un journal sérieux et libéral cependant, — qui donne ce fait d'armes pour une certitude et ne trouve pas un mot pour le blâmer. C'est d'après elle un « sérieux avertissement » à la Turquie, à la Russie et à la France. Un sérieux avertissement! Il serait plus sérieux encore si la flotte britannique avait, la nuit dernière, bombardé le Havre ou Marseille, ce dont elle a le droit, au point de vue international, exactement autant que d'occuper Mitylène.

Il faut que l'entrevue de Cronstadt ait singulièrement troublé la vue de certains journalistes pour que de pareilles hérésies naissent tout naturellement sous leur plume. Quoi! depuis des années il n'est question que de la triple alliance, l'Allemagne a parfaitement le droit de se coaliser au vu et au su de tous avec l'Autriche et l'Italie, et la France ne pourrait pas, sans violer les lois internationales, affirmer ses

sympathies et sa communauté d'intérêts avec une autre puissance! Ce seul fait rendrait légitimes des coups donnés... à la Turquie!

Voilà à quelles aberrations juridiques et morales l'habitude de parler en maîtres conduit certains gens.

Mais, heureusement, nous dissertons dans le bleu, puisque la base manquée et que les Anglais n'ont pas occupé Mitylène.

L'Université de Lausanne.

Dans la dernière session du Grand Conseil, M. le Dr Heer, député de Lausanne, président de la commission de gestion, a discuté, dans son rapport, l'opportunité d'un retardement de la construction des bâtiments universitaires. Il s'est exprimé à ce sujet en ces termes:

Vous avez vu par vos rapports de vos commissions des départements de l'instruction publique et de l'intérieur, que l'installation de l'université est maintenant complète. Il y aura sans doute plus tard des améliorations à faire, de nouveaux auditoires à créer, à mesure que l'institution se développera et que la fréquence des étudiants, déjà bien réjouissante actuellement, augmentera. Mais, puisque les nouvelles installations sont notoirement suffisantes pour le moment, votre commission s'est demandé si, vu l'état de gêne dans lequel se trouve actuellement le pays par suite de plusieurs années manifestement mauvaises au point de vue des récoltes, il n'y aurait pas lieu de retarder quelque peu la construction des bâtiments universitaires.

Votre commission unanime émet le vœu que l'on ne se hâte pas trop de commencer ces bâtisses, mais, qu'au contraire, on laisse les capitaux donnés à la ville de Lausanne par le généreux citoyen Gabriel de Rumine reposer dans les banques quelque temps encore. L'accumulation des intérêts finira par produire une somme très importante, un fonds universitaire avec lequel l'université pourra exister sans demander au pays de continuel et lourds sacrifices. Il ne faut pas se dissimuler qu'il y aura plus tard de nombreuses dépenses à supporter; ces dépenses, loin de diminuer, augmenteront chaque année. Il serait donc dans l'intérêt bien entendu de l'université, aussi bien que dans celui du pays, de retarder les constructions jusqu'à ce que le fonds universitaire soit créé. N'imitons pas les contrées qui mettent tout leur capital en pierre de taille, de sorte qu'il ne reste plus rien ensuite pour les dépenses d'entretien. La ville de Lausanne a heureusement d'autres importantes et pressantes constructions en perspective; citons en passant le bâtiment des postes, puis celui de la Banque cantonale, de sorte que l'ouvrage ne manquera pas sur cette place. Aussi espérons-nous que notre vœu sera entendu et que dans peu d'années les travaux de construction pourront commencer; alors l'université pourra, sûrement voler de ses propres ailes, au moins marcher sagement avec l'aide du pays, mais sans que nous soyons exposés à de douloureuses surprises financières.

Le Conseil d'Etat, répondant à M. le Dr Heer, a constaté que la commune de Lausanne s'est engagée à vider les bâtiments communaux destinés à la démolition de façon à ce que les travaux pussent commencer en 1891. Mais il a ajouté qu'en fait la construction ne pourra être commencée qu'en 1893 et qu'à cette époque il se pourrait qu'on jugerait opportun de retarder encore de six mois ou d'un an. Mais quoiqu'il n'ait pas combattu l'idée de M. Heer, le Conseil d'Etat, d'autre part, ne s'est pas nettement exprimé au sujet de l'attribution au fonds universitaire des intérêts produits dès aujourd'hui par le capital du legs de Rumine.

Or, si on veut sérieusement que l'idée exprimée par la commission de gestion et approuvée tacitement par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil soit exécutée, c'est-à-dire qu'un

fonds universitaire soit constitué, il y aurait lieu de prendre à cet égard quelques précautions.

Et d'abord, la création d'un fonds universitaire est une absolue nécessité. Tous les hommes que préoccupe, non pas seulement l'université en tant qu'établissement, mais l'université en tant qu'établissement scientifique sont d'accord sur ce point. Nous avons à cet égard les déclarations de plusieurs d'entre eux, actuellement professeurs à l'université et qui enseignent précisément dans des branches dont le développement scientifique exige des dépenses considérables. Ainsi MM. Dufour, Roux et de Cérenville. « Je suis convaincu, disait ce dernier au Conseil communal de Lausanne, que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil feront leur possible pour soutenir l'université. Mais ce n'est pas tout. Que deviendrait l'université en face d'un pays obéré, si, par exemple, un fléau tel que le phylloxera s'abattait sur nos contrées? Il est fort probable que le Grand Conseil considérerait l'université comme un des premiers champs d'économie. Elle ressemblerait alors à ces nobles Italiens qui vivent dans des palais, mais qui portent toute l'année la même chemise. »

M. le Dr Roux, au Conseil communal de Lausanne aussi, demandait qu'on arrêtât à 2,600,000 francs la somme à attribuer aux constructions et qu'on réservât tous les intérêts pour la constitution d'un fonds universitaire.

M. le Dr Dufour, dans la même assemblée, appelait ce fonds « la pierre angulaire de l'édifice ».

L'accord est donc complet: il faut, si nous voulons assurer l'avenir de l'université, que ce fonds universitaire soit constitué.

Le rapport lu par M. Heer au Grand Conseil suffit-il pour cela? Nullement.

Par la convention qu'elle a conclue avec l'Etat, Lausanne s'est engagée à construire à ses risques et périls les bâtiments universitaires dans des dimensions arrêtées par un tableau et suivant un plan et des devis à discuter entre parties. Il n'est dit nulle part quelle est la somme affectée à la construction; le préambule de la convention constate seulement que le legs de Rumine était à l'origine de 1,304,963 fr. 50.

Chacun sait qu'il y a bâtiment et bâtiment et que, suivant le luxe qu'on y apporte, on peut dépenser pour un bâtiment de même dimension le double ou le triple de ce qu'on dépenserait pour un autre. Il se pourrait donc fort bien que, même en ne commençant les travaux qu'en 1893 ou plus tard encore, la construction de l'édifice dans les dimensions convenues absorberait non seulement les capitaux actuellement disponibles, à la date de septembre 1891, mais en outre tous les intérêts accumulés depuis aujourd'hui jusqu'à la fin des travaux. Cela dépend des plans de l'architecte, de la marche même des travaux et d'une foule de circonstances diverses sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister.

La convention parle, il est vrai, d'un fonds universitaire, mais elle en parle pour ne rien dire: « En vue d'assurer le développement des études supérieures dans notre canton, dit-elle, la partie des intérêts du legs de Rumine qui n'aura pas été absorbée par les prélèvements et dépenses ci-dessus (c'est-à-dire par la construction), sera appliquée à la création d'un fonds universitaire. » — Ce qui veut dire, en bon français, que s'il reste quelque chose, ce sera tant mieux, mais que s'il ne reste rien, ce sera tant pis... pour l'université.

La preuve que la convention ne veut pas dire autre chose, c'est-à-dire n'offre aucune garantie quelconque à ceux qui demandent qu'un fonds universitaire soit créé, nous la trouvons dans la discussion de la convention au Conseil communal. M. de Cérenville avait proposé dans cette assemblée que la convention à conclure avec l'Etat attribuat au fonds universitaire tous les intérêts accumulés dès le jour où le capital du legs aurait été doublé, soit aurait atteint le chiffre de 2,600,000 fr. Sa proposition fut rejetée. — « La proposition de M. de Cérenville doit rester à l'état de vœu, déclara M. Grenier, directeur des finances communales. Il faudra faire tout son possible pour économiser sur les frais de construction en faveur du fonds universitaire, mais nous ne pouvons prendre un engagement à cet égard. » Et M. le syndic Cuénoud d'ajouter: « La proposition de M. de Cérenville aurait l'inconvénient d'engager les finances communales d'une manière inacceptable. »

MM. Grenier et Cuénoud avaient raison à leur point de vue. Du moment où, sur leur proposition, la commune de Lausanne s'engageait, avec une incompréhensible légèreté, à construire l'édifice à ses risques et périls, dût-elle y consacrer ses propres capitaux si le coût de la construction dépassait les forces du capital légué et les intérêts, ils devaient se mettre en garde contre toute décision engageant encore la commune dans la constitution d'un fonds universitaire.

Voici donc la commission de gestion du Grand Conseil bien dûment avertie. Si elle veut sérieusement un fonds universitaire, si elle ne veut pas que les millions de Rumine, intérêts accumulés et compris, soient dépensés en moellons, il ne suffit pas de décider que les constructions seront retardées. Il faut asséoir la convention passée avec la ville de Lausanne sur une autre base: arrêter à trois millions, puisque telle est, dit-on, la volonté du testateur, le montant du capital consacré à la construction; stipuler que Lausanne ne pourra pas être tenue au-delà de ce chiffre; consacrer enfin au fonds universitaire les intérêts du capital dès que celui-ci aura atteint les trois millions.

Dans ces conditions, les partisans de la constitution d'un fonds universitaire — et nous en sommes — auraient quelque chance de voir ce capital se former. Mais si on ne veut pas recourir à ce moyen, l'idée lancée par la commission de gestion restera, comme la proposition de M. de Cérenville au Conseil communal de Lausanne, à l'état de « vœu », pour nous servir du terme employé par M. Grenier. Et chacun sait ce que vaut un vœu, quand on a affaire à des devis, des architectes, des entrepreneurs, des administrations publiques et autres bureaux d'argent.

Nous tenions à faire ces constatations, d'abord pour protester une fois de plus contre la légèreté incroyable avec laquelle les autorités communales de Lausanne et en particulier la municipalité ont conduit toute cette affaire, ensuite parce que dans sa réponse à M. le Dr Heer, le Conseil d'Etat a déclaré au Grand Conseil ne pas pouvoir admettre qu'on conclût du rapport de la commission de gestion à une modification de la convention. Cette modification est cependant indispensable si le Grand Conseil veut qu'un fonds universitaire soit constitué. Or, qui veut la fin veut les moyens.

Nous applaudissons donc à l'intéressant rapport de la commission de gestion, mais nous voudrions qu'il eût une suite.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 15 septembre.

Le discours de M. Constans. — Les obsèques de M. Grévy. — M. de Freycinet à Mont-sous-Vaudrey. — Lohengrin.

Bien que prononcé dans une occasion moins solennelle, le discours de M. Constans, à Carpentras, mérite d'attirer l'attention au même degré que celui de M. de Freycinet à Vendeuvre. Sur plusieurs points, l'un est comme la paraphrase de l'autre, et l'accord parfait qui règne dans le langage des deux ministres ne peut que laisser l'impression salutaire d'un gouvernement fermement décidé sur la politique qu'il convient de suivre.

C'est hier que M. Constans, parlait à Carpentras, à l'occasion de la première pierre posée à un nouvel hôtel de ville. Laissons de côté les passages qui se rapportent spécialement à l'histoire locale — compliments obligés, et sans doute sincères, à l'adresse du patriotisme des habitants du Comtat et du radieux soleil de la Provence — et retenons seulement ce qui a trait au pays tout entier.

Ce que M. de Freycinet appelait une « situation nouvelle », M. Constans l'a appelé le relèvement de la France et « sa rentrée dans le monde ». Et tout comme le président du conseil, il a constaté que ce relèvement, fruit d'une politique loyale et sage, uniquement orientée vers la paix, doit assurer pour l'avenir la continuation de cette même politique.

Même note aussi, en ce qui concerne les relations extérieures. Mais l'orateur a fait allusion en outre à la situation intérieure du pays, à ces querelles constitutionnelles qui paraissent maintenant s'apaiser, après avoir été si longtemps un obstacle à la bonne marche des affaires. La situation nouvelle, dont il a fait à juste titre honneur au gouvernement de la république, doit être à son sens un puissant motif pour tous les patriotes de se rallier aux institutions républicaines. M. Constans est ainsi revenu sur le terrain qu'il a déjà fréquemment abordé dans de précédentes occasions, en faisant appel à l'union à l'intérieur à l'heure où la France cesse d'être isolée en Europe.

Ce discours a obtenu les plus vifs applaudissements, et la presse, même celle de l'opposition, ne lui ménage pas les éloges.

Le soir, après le banquet qui lui était offert, M. Constans a pris de nouveau la parole, pour s'occuper cette fois de diverses réformes intérieures qui lui tiennent à cœur, telles que son projet de caisse de retraites pour la classe ouvrière, et le projet de crédit agricole que prépare M. Develle. Sur les deux points il a paru indiquer que le gouvernement ferait de l'adoption de ces projets une question de confiance.

Aux obsèques de M. Grévy, qui ont été célébrées hier à Mont-sous-Vaudrey avec le cérémonial indiqué d'avance, c'est M. de Freycinet en personne qui a parlé au nom du gouvernement. Il était naturellement désigné pour cette mission par ses relations intimes avec le défunt et le fait qu'il fut plusieurs fois investi d'un portefeuille sous sa présidence. Mais si l'on se reporte aux circonstances qui ont amené la chute de M. Grévy, à l'acharnement déployé contre lui par une majorité parlementaire dont faisait partie plusieurs de ceux qui ont suivi son convoi funèbre, on peut comprendre qu'il y avait quelque contradiction à représenter comme un grand deuil pu-

que lui avait causée la nouvelle du mariage probable de Régine et pour échapper, par là même, à son influence.

Que pouvait être cette impression, sinon de la surprise? Mais alors comment revêtait-elle chez lui, en cette occurrence, ce caractère singulier qui lui donnait les proportions d'un véritable malaise moral? Car il en était là, il souffrait réellement à la pensée que Régine allait se marier. N'y avait-il pas plutôt à un sujet de joie pour lui, d'orgueil satisfait, même? N'aimait-il pas cette enfant, ne désirait-il pas son bonheur, n'avait-il pas fait tous ses efforts pour l'assurer? Et, d'un autre côté, ne devait-il pas, lui qui s'était tant occupé de son intelligence, qui s'en était fait l'éducateur, en quelque sorte, être fier d'avoir si vite et si pleinement réussi dans la tâche qu'il s'était imposée; d'avoir fait franchir en quelques mois à Régine, les années qu'elle avait laissées derrière elle sans utiliser leur passage, et de l'avoir remise à l'unisson des autres jeunes personnes de son âge? Sans doute, ces deux sentiments eussent été naturels; pourquoi ne les éprouvait-il pas? Il sentait en lui une sorte de jalousie vague et cette sensation inconsciente qu'on le volait en lui prenant Régine. Il s'en ralla lui-même, s'accusant tantôt d'avoir l'humeur égoïste et envieuse dont les vieux garçons n'ont pas laissé tout à fait le monopole aux vieilles filles, tantôt d'être trop entré dans la peau du vicieux qui des circonstances lui avaient imposé, d'aimer Régine d'une si vive affection paternelle qu'il en était venu à la croire sienne, et il se demandait si les pères n'ont pas de ces secrètes angoisses lorsqu'ils marient leurs filles.

Leur fille! Etait-ce bien en fille qu'il aimait Régine? Non seulement il en avait eu la soudaine révélation au bal, mais madame de Sormèges venait encore de le lui dire: « Il n'y a plus qu'à vous et à moi qu'elle semble une enfant, de fait elle n'en est plus une, c'est une vraie femme. » Une femme! mais alors l'attachement passionné qu'elle lui avait témoigné...

FEUILLETON DE LA GAZETTE

UN AN D'ÉPREUVE

par MARY FLORAN

— Je le remarque, puisque je vous le dis; mais pourrais-je savoir la cause de toute cette joie? — Eh bien! mon cher Georges, vous voyez cette lettre; on vient de demander Régine en mariage.

— Régine! en mariage! répéta Georges soudainement envahi par un trouble très grand.

Et se levant pour le dissimuler:

— Déjà! ajouta-t-il.

— Déjà! et quel parti, mon ami! Je suis la plus heureuse des mères. Devinez, voyons, qui me demande ma fille.

— Que sais-je! fit le marquis affectant un air indifférent, vous dites que c'est un beau parti? Qui? qui? eh bien! M. de la Treille? Non; le vicomte de Chasseroi?

— Vous ne trouverez jamais, j'aime mieux vous le dire de suite: le prince de Chantarral.

— Diable! fit Georges mordant sa moustache.

— Lui-même; vingt-cinq ans, le joli homme que vous savez, dix millions de dot, autant un jour, une des plus anciennes familles de la noblesse française; dites-moi, n'est-ce pas inespéré?

— Et vous songeriez à marier Régine, comme cela? fit le marquis sans répondre à la question de la duchesse, malgré ses dix-huit ans et son réveil d'hier à la vie intellectuelle?

— Pourquoi non? Comme santé, elle est très forte; pour le moral, l'amour, mon ami, achèvera mieux que nous la tâche commencée par nous: le prince aime Régine, elle ne manquera pas de l'aimer aussi, il sera son meilleur maître.

— Mais vous qui avez si peu joué d'elle, quelques

mois à peine?

— On n'a pas ses enfants pour son bonheur, mais bien pour le leur, mon ami; je n'ai pas le droit de penser à moi dans cette circonstance, je me demande même si j'aurais celui de repousser cette occasion unique d'établir Régine, car il est plus que probable qu'il ne s'en représentera plus d'aussi avantageuse.

— Alors, fit Georges franchement de mauvaise humeur, ce mariage est une chose faite?

— C'est-à-dire que je voudrais qu'elle le fût. Mais, qu'avez-vous donc, Georges? Moi qui croyais vous rendre si heureux en vous apprenant cette bonne nouvelle. Vous voilà tout soucieux; sauriez-vous, sur le prince, quelque chose que j'ignore et qui serait de nature à vous effrayer pour le bonheur de Régine?

— Où prenez-vous que je sois soucieux? reprit le marquis se défendant mal; je suis charmé, au contraire, positivement charmé. Je ne sais rien de fâcheux sur le prince: il est de grande famille, il a une grosse fortune, sa mère est une noble et sainte femme, c'est un très joli garçon, un bon joueur, peut-être, un peu débauché, très oisif et assez banal, comme tant de nos jeunes gens parisiens; mais ces légers défauts n'atteignent pas, chez lui, la proportion de vices qui pourraient compromettre l'avenir, et ils pesent bien peu dans la balance, en regard de tous les avantages qui y font contrepois.

— Quelle ironie! Georges, je ne vous reconnais plus!

— Comment, quelle ironie? Mais où avez-vous les yeux, duchesse, pour me voir de la sorte aujourd'hui? Vraiment, vous m'accablez. Votre enthousiasme pour ce mariage est si grand que, par comparaison, le mien passe inaperçu, il est très réel pourtant, et si Régine doit trouver le bonheur dans cette union, soyez assurée que c'est avec la plus vive satisfaction que je la verrai s'accomplir; seulement, et vous me le pardonnez, j'étais si peu préparé à voir Régine se marier que la surprise m'a d'abord suggéré cette seule pensée: Déjà! et y a mêlé un sentiment d'appréhension dont vous ne me saurez point mauvais gré.

— Enfin, je vous retrouve, mon ami, et c'est bien ainsi que j'aime à vous entendre parler de ma chère fille. Cette surprise que vous avez éprouvée, moi aussi je l'ai ressentie ce matin en ouvrant cette lettre. On ne voit point ses enfants grandir et, moins que pour tout autre, je croyais l'heure du mariage arrivée pour Régine. Mais la recherche dont elle est l'objet, la passion qu'elle a inspirée, car c'est par amour que le prince la demande, m'ont ouvert les yeux.

— Régine sait tout ceci? interrompit le marquis.

— Assurément! pourquoi le lui aurais-je caché?

— Et quelle a été son impression?

— Elle a été contente.

— Troublée?

— Point du tout, pas même étonnée; cette demande a paru la flatter, lui faire plaisir, mais pas la surprendre. Il n'y a que vous et moi qui voyions encore une petite fille en elle, mon ami; le monde la jugerait différemment et ne s'y trompait pas.

— C'est possible, dit le marquis luttant vainement contre le malaise qui l'envahissait aux paroles de madame de Sormèges; et où est-elle, Régine, ne pourrais-je la voir, lui faire mon compliment de la flatteuse proposition qui lui a été faite?

— Elle est allée avec *nonnon* prendre sa leçon de piano; elle y a un courage!

— Elle profite de ses derniers loisirs, fit le marquis avec une involontaire amertume; bientôt, sans doute, elle n'aura plus de temps à donner aux leçons d'aucune sorte.

Et, s'adressant à la duchesse qui souriait sans répliquer:

— Quand comptez-vous donner votre réponse?

— Attendez un peu, je n'ai pas encore causé sérieusement avec Régine; de deux mois en l'air, tout au plus; nous devons parler de cela ce soir.

— Et alors?

— Les désirs de Régine dicteront ma conduite, je ne puis prévoir d'avance ce qu'elle sera.

— C'est juste.

sion dont vous ne me saurez point mauvais gré.

— Enfin, je vous retrouve, mon ami, et c'est bien ainsi que j'aime à vous entendre parler de ma chère fille. Cette surprise que vous avez éprouvée, moi aussi je l'ai ressentie ce matin en ouvrant cette lettre. On ne voit point ses enfants grandir et, moins que pour tout autre, je croyais l'heure du mariage arrivée pour Régine. Mais la recherche dont elle est l'objet, la passion qu'elle a inspirée, car c'est par amour que le prince la demande, m'ont ouvert les yeux.

— Régine sait tout ceci? interrompit le marquis.

— Assurément! pourquoi le lui aurais-je caché?

— Et quelle a été son impression?

— Elle a été contente.

— Troublée?

— Point du tout, pas même étonnée; cette demande a paru la flatter, lui faire plaisir, mais pas la surprendre. Il n'y a que vous et moi qui voyions encore une petite fille en elle, mon ami; le monde la jugerait différemment et ne s'y trompait pas.

— C'est possible, dit le marquis luttant vainement contre le malaise qui l'envahissait aux paroles de madame de Sormèges; et où est-elle, Régine, ne pourrais-je la voir, lui faire mon compliment de la flatteuse proposition qui lui a été faite?

— Elle est allée avec *nonnon* prendre sa leçon de piano; elle y a un courage!

— Elle profite de ses derniers loisirs, fit le marquis avec une involontaire amertume; bientôt, sans doute, elle n'aura plus de temps à donner aux leçons d'aucune sorte.

Et, s'adressant à la duchesse qui souriait sans répliquer:

— Quand comptez-vous donner votre réponse?

— Attendez un peu, je n'ai pas encore causé sérieusement avec Régine; de deux mois en l'air, tout au plus; nous devons parler de cela ce soir.

— Et alors?

— Les désirs de Régine dicteront ma conduite, je ne puis prévoir d'avance ce qu'elle sera.

— C'est juste.

blic la mort d'un homme qu'on a forcés à donner sa démission.

M. de Freycinet s'en est tiré avec habileté. Il a évité de faire la biographie complète de M. Grévy, pour le considérer uniquement comme le type du président constitutionnel, comme l'homme qui a habité la France à voir dans le gouvernement autre chose que le nom d'une personne.

Puis M. de Freycinet a insisté sur les qualités de M. Grévy, sur son excellent jugement, son sang-froid, sa finesse, la sûreté de ses conseils, sa science approfondie du droit, et associant son nom à celui de Gambetta, il a déploré la disparition successive des hommes qui ont fondé et consolidé la République.

D'autres discours ont été prononcés, par MM. Thuret, sénateur, et Bourgeois, député du Jura, Pactet, ami de la famille Grévy, et Du Buit, an non du barreau de Paris. A une heure, la cérémonie était terminée et les ministres repartaient pour Paris par train spécial.

C'est toujours pour demain qu'on attend la représentation de *Lohengrin*, mais il ne manque pas de sceptiques qui prédisent de nouveaux ajournements. A propos de cette grave question, le *Figaro* publie une lettre de Wagner datée de Lucerne le 16 mars 1870 et adressée à Champfleury. Ce document pourrait faire douter des sentiments gallophobes si généralement prêtés au maître allemand.

NOUVELLES POLITIQUES

— Les *Nouvelles de Hambourg* publient sur la question des Dardanelles une véritable consultation diplomatique qui doit émaner du prince de Bismarck lui-même. Il y est dit :

« Les vaisseaux de transport, quelle que soit leur charge; soldats ou autres, ne sont pas des vaisseaux de guerre, tant qu'ils ne sont pas armés en guerre; conséquemment les vaisseaux russes qui ont passé les Dardanelles ne doivent pas être considérés comme tombant sous les clauses des conventions de Paris 1856 et de Londres 1871. Le sultan est libre de permettre ou de refuser l'entrée du détroit à qui lui plaira. »

— D'après le rapport de la cour, l'empereur Guillaume II se rend d'Erfurt à Muhlhausen, et retournera à Berlin le 19 septembre, en passant par Potsdam. Il a nommé le grand-duc de Hesse général en chef de l'infanterie.

— On songe sérieusement dans l'armée allemande à modifier l'uniforme et à le rendre moins voyant, en abolissant toutes les parties de métal qui sont trop éclatantes sur le terrain. On abolirait même le casque. La tunique serait remplacée par une vareuse.

— La première impression causée par les dix échecs des troupes auxiliaires allemandes en Afrique a produit l'effet d'une douche d'eau froide sur l'ardeur coloniale qui était précisément réveillée depuis quelque temps. Presque seule la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dont le rôle officiel a recommencé, considère cet échec comme un accident inséparable des entreprises coloniales. Les autres journaux sont pessimistes.

La *Gazette de Voss* demande que l'on se restreigne aux territoires déjà occupés. La *Gazette la Croix* voudrait une action énergique contre les Ouah-Héhés pour tenir ouvertes et sûres les routes des caravanes. La *Post* constate la difficulté qu'il y aura d'opérer promptement contre les rebelles avec un corps expéditionnaire qui est à reconstruire.

Militairement, l'insuccès atteint surtout les troupes indigènes, bien qu'elles fussent commandées par des officiers et des sous-officiers allemands.

Des télégrammes ont été adressés à Zanzibar pour obtenir, sur l'ordre de l'empereur, des détails complets. Il est probable, dès maintenant, que des demandes de crédits importants seront soumises au Reichstag dès sa réunion en novembre. Enfin, on demandera que la major Wissmann soit remis à la tête des troupes coloniales avec pleins-pouvoirs.

— Le gouvernement russe a déjà alloué la somme de 22 millions de roubles pour les indigents des régions qui souffrent de la mauvaise récolte. Les indigents sont pourvus de grains pour les semailles d'hiver.

D'après des renseignements officiels, treize gouvernements ont une récolte entièrement mauvaise; dans huit autres gouvernements la récolte n'est mauvaise que partiellement.

— D'après certaines rumeurs, le roi Milan aurait eu des velléités de rentrer en Serbie avec son fils, bien que ce retour eût été contraire à la convention en vertu de laquelle il s'est éloigné au mois de mai dernier et a reçu une indemnité d'un million.

S'il faut en croire ces bruits, la Russie aurait fait entendre qu'elle verrait avec plaisir le roi Milan rentrer en Serbie pour compliquer la situation intérieure. Le gouvernement russe a renoncé à prendre part pour la reine Nathalie, malgré ses sympathies, parce que l'on considérait l'expulsion de la reine comme un corollaire nécessaire de l'éloignement du roi Milan.

Le retour de ce dernier dérangerait l'économie du contrat et rendrait à la Russie, disent les partisans de la reine, la liberté d'intervenir en sa faveur.

Les partisans de celle-ci se remuent de nouveau. Ils ont organisé un vaste pétitionnement et disent avoir obtenu 120,000 signatures pour demander à la Skoupchina le retrait de la loi d'exil. La pétition est conçue en termes très vifs contre le gouvernement et conclut à la mise en accusation du ministère. La reine, selon les pétitionnaires, doit être rappelée et regner avec tous les honneurs dus à son rang, « car elle a été l'ange protecteur de la Serbie. »

Le voyage de M. Carnot.

Paris, 15 septembre. Voici le programme définitif du voyage que le président de la République va faire dans le département de la Marne :

M. Carnot, qui sera accompagné pendant ce voyage par MM. de Freycinet, Bourgeois, Develle et Barbey, ministres et par le général Brugères, le lieutenant-colonel Chamois et le lieutenant-colonel Dalstein, quittera Fontainebleau demain mercredi, 16 à midi 40, par train spécial, et arrivera à Châlons-sur-Marne à 4 h. 35.

Les autorités seront reçues à la préfecture à 5 h. 30; à 7 h. 1/2 aura lieu à la préfecture un dîner offert par le président; à 9 h. 1/2 feu d'artifice et, à 10 h., réception à l'Hôtel-de-Ville.

Le jeudi 17, M. Carnot quittera Châlons à 7 h. 1/2 du matin pour se rendre à Vitry-le-François, où il arrivera à 8 heures. Le cortège présidentiel se rendra en voiture sur le terrain choisi pour la revue qui clôture les grandes manœuvres et qui a lieu à 9 h. à 1 h. 1/2, déjeuner offert aux généraux et colonels par le président de la République.

Le vendredi 18, départ de Châlons à 8 h. 20 pour Reims, où M. Carnot arrivera à 9 h. 14. A 10 h., réception des autorités à l'Hôtel-de-Ville et défilé des sociétés rémoises. A midi, déjeuner à la sous-préfecture offert par le président. A 2 h., visite aux hôpitaux et aux établissements industriels. A 7 h., banquet à l'Hôtel-de-Ville offert par la municipalité. A 10 h. 1/2, départ pour Châlons, où le train présidentiel arrivera à 11 h. 20.

Le samedi 19, à 8 h. 1/2, visite aux hôpitaux de Châlons, de l'école des arts et métiers, au musée, aux établissements industriels. A 1 h. 20, départ pour Epernay, où M. Carnot arrivera à 1 h. 47. A 2 h., réception des autorités à la sous-préfecture. A 3 h., visite aux établissements industriels. A 4 h. 1/2, visite aux ateliers du chemin de fer.

A 5 h., retour à Fontainebleau.

INFORMATIONS DIVERSES

Exposition de Francfort.

Francfort, 15 septembre. Les expériences de la fabrique de machines d'Oerlikon et de la Société générale d'électricité de Lauffen, sur le Neckar, pour le transport de la force sur un parcours de 175 kilomètres peuvent être considérées comme ayant admirablement réussi. Les ministres du Wurtemberg von Schmid et Schrag, MM. Rathenau, directeur de la Société d'électricité, et Huber, directeur de la fabrique d'Oerlikon, les électriciens Marcel Deprez et Thompson, d'autres notabilités scientifiques encore; M. Schenk, conseiller fédéral, MM. Ringier et Falkner, conseillers d'Etat d'Argovie et de Bâle, M. Turreini, président du conseil administratif de Genève, y assistaient.

Il n'est pas exact que M. Hauser, conseiller fédéral, y ait assisté. M. Hauser est actuellement en congé à Wädenschweil.

M. Schenk a porté, au banquet, un toast aux deux établissements industriels qui ont organisé ces magnifiques expériences.

Les inondations en Espagne.

Madrid, 15 septembre. Des détails de plus en plus navrants arrivent du théâtre des inondations. A Consuegra, des scènes déchirantes ont eu lieu. Dans une seule maison, 28 personnes ont péri, dans une autre 11.

Les eaux ont entraîné déjà plus de 200 cadavres à Madridejos. Les dégâts occasionnés par l'inondation de Castellejo sont considérables.

La population presque entière a péri. Tous les télégrammes officiels accusent 1500 victimes, mais ne spécifient pas si ce sont des morts ou des blessés. Quatre mille animaux de gros bétail ont été emportés par les eaux.

de la décision qu'elle a prise.

— Une décision, déjà? Je l'accepte la phrase, avec enthousiasme, sans doute, c'est de son âge? — Pas du tout, elle ne le refuse pas non plus; vous ne devinez jamais à quel point cette enfant a l'âme droite. Elle se figure que le prince de Chantarral peut ignorer, en partie du moins, le triste état où par ma faute, elle a végété si longtemps, car, la voyant si charmante aujourd'hui, bien des gens s'imaginent que c'est par coquetterie que je l'ai tenue éloignée et qu'elle était en pension en Angleterre; je la laisse croire, du reste, assez volontiers. Eh bien! elle ne veut pas épouser un homme qui ne connaisse pas tout son passé, et elle a exigé que je le révèle entièrement au prince.

— Vous l'avez fait? — Je l'ai fait. « Si le prince savait ce que j'ai été, m'a-t-elle dit, peut-être ne voudrait-il plus de moi; je ne consentirai jamais à tromper personne, qu'on lui dise la vérité. »

— Alors? fit le marquis soucieux. — Alors je lui ai promis que j'irais trouver la marquise de Beldalle, qui est l'intermédiaire de la famille de Chantarral et de nous, que je lui révélerais ce qu'elle voulait qu'on sût; mais d'un mot elle m'a arrêtée: « Vous ne direz pas tout, a-t-elle fait, et le dieux vous, même la vérité, passant par tant de bouches, sera, au contraire de ce qui arrive généralement, diminuée. Ecrivez. »

— Et vous avez écrit? — J'ai écrit, sous sa dictée, mon ami! Elle a déchiré une lettre que j'avais faite sans la consulter, parce qu'elle ne la trouvait pas assez explicite; elle ne m'a même pas permis d'atténuer un peu la portée des choses, elle l'a exagérée, plutôt. Ce soir, le prince de Chantarral et sa mère, par l'entremise de madame de Beldalle, sauront tout: la triste enfance de Régine, son lent développement et la cruelle méprise qu'il a amenée; les mots de folle, d'idiote ont été énoncés, malgré ma plume qui se refusait à les tracer, et lorsque cette lettre a été achevée, Régine, satisfait, l'a cachetée elle-même et elle-même l'a envoyée.

— Ma pauvre cousine, fit le marquis furieux d'une certaine joie qu'il sentait en lui et à laquelle il voulait imposer silence; je crains fort que vous n'ayez commis une bien grosse imprudence. Devant ce que vous lui apprenez le prince s'imaginera que vous lui en cachez encore la moitié, il se retirera et votre beau rêve s'évanouira.

— J'ai la confiance que non. Le prince aime Régine d'une passion folle, m'a dit madame de Beldalle; si c'est vrai, rien ne l'arrêtera et un acte de loyauté comme celui-là moins que tout autre.

— Dieu le veuille! répondit le marquis. Et ça, malgré lui, devant l'hypothèse de ce mariage compromis, il se mit à causer de choses indifférentes.

Au bout d'une demi-heure, comme la duchesse le lui avait promis, il aperçut Régine qui, rentrant à la villa, traversait la pelouse pour y parvenir plus vite. — Voilà votre fille, dit-il à madame de Sormèges, ainsi je puis lui parler de ce mariage? — Parfaitement, seulement n'insistez pas trop, car si vos craintes se réalisaient... — Soyez tranquille.

Régine entra, l'air animé, les joues colorées par la brise de mer, les yeux brillants et, dans toute sa personne, un je ne sais quoi d'assuré, de confiant, de résolu qui la transfigurait. Le marquis le remarqua sans en rien dire, et, affectant un ton plaisamment cérémonieux: — Mademoiselle, fit-il, je suis venu vous féliciter de la flatteuse recherche dont vous êtes l'objet... Régine le regarda sérieusement. — Attendez-en peu pour me féliciter, lui dit-elle d'un ton grave, ma mère vous a conté?... — Votre imprudente révélation, oui. — Imprudente, pourquoi? — Je le disais à votre mère parce que le prince, effrayé bien plus de ce qu'il eût ignoré que de ce

Dans les villes voisines, les désastres sont aussi terribles. La situation est critique.

La misère est grande et on craint la famine. Le conseil des ministres a accordé des secours aux sinistrés. Le gouvernement va ouvrir une souscription nationale.

Madrid, 15 septembre. La ville d'Almeira est entièrement ravagée; l'inondation est la plus terrible qu'on ait encore vue jusqu'à présent. Les lignes télégraphiques sont coupées. L'usine à gaz est submergée. La ville est sans éclairage.

On ignore encore le nombre des victimes. Un grand nombre de maisons, plus de 500, suppose-t-on, se sont écroulées.

La rivière Andaraz a débordé et inondé les terres riveraines. Presque toute la récolte de raisin, formant la principale richesse de la région, est perdue. Les villages de Puerto, Lapiche et de Villafranca, dans la province de Ciudad-Réal, ont été ravagés par les inondations.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Statistique de la Suisse.

D'après les calculs du bureau fédéral de statistique, la Suisse comptait à la fin juin 2,965,303 habitants (population de fait), (2,932,928 en 1890).

Les cantons se rangent ainsi d'après leur population :

Table with 2 columns: Cantons and Population. Includes Bern, Zurich, Valais, etc.

Au 15 mars dernier, les électeurs suisses étaient au nombre de 637,779, savoir :

Table with 2 columns: Cantons and Electors. Includes Bern, Zurich, Valais, etc.

D'après le nombre d'habitants par kilomètre carré, voici le rang des cantons :

Table with 2 columns: Cantons and Population per km². Includes Bâle-Ville, Genève, Appenzel, etc.

D'après l'étendue de leur territoire, les cantons se rangent ainsi :

Table with 2 columns: Cantons and Area. Includes Grisons, Bern, Valais, etc.

Réforme électorale

Zurich, 15 septembre. Le Grand Conseil vient de clore sa session en refusant par 85 voix contre 49 d'entrer en matière sur la proposition de sa commission d'introduire dans le droit électoral zurichois le système de la représentation proportionnelle.

La commission, quoique unanime à demander la réforme électorale, s'était divisée sur le procédé. La majorité, au nom de laquelle rapportait M. Pestalozzi-Junghaus, proposait le système dit Hagenbach, légèrement amendé. La minorité d'un membre, M. Ch. Burkli, proposait un système à lui, assez compliqué, et qu'il est inutile de vous exposer puisqu'il n'a pas été sérieusement discuté.

L'intérêt de la séance n'a pas été d'ailleurs dans la discussion, qui n'a pas fait surgir d'argument bien

nouveau, mais dans la façon dont les partis se sont groupés. Ni le gouvernement, ni les orateurs les plus autorisés des deux grands partis libéral et radical n'ont pris part au débat.

Outre les deux rapporteurs, dont l'un, M. Pestalozzi, est du parti conservateur, tandis que M. Burkli forme un parti à lui tout seul, MM. Schappi, Curti, Spyrri, Lang et Stössel ont seuls pris la parole.

M. Schappi, conseiller national, a développé une fois de plus la fameuse théorie de la nécessité d'une majorité parlementaire appuyant solidement un gouvernement de parti. C'est, aux yeux de M. Schappi, l'idéal de la république dans la démocratie. Tant pis pour les minorités si elles ne savent pas être majoritaires.

M. Spyrri, directeur, un conservateur aussi, craint que la certitude d'acquiescer en tout état de cause une représentation n'énervé les minorités en leur fournissant un oreiller de paresse.

MM. Curti, conseiller national, Lang, commissaire de police, et Stössel, instituteur secondaire, tous trois représentant les diverses nuances de la gauche démocratique et socialiste, ont au contraire chaleureusement défendu le système de la proportionnalité comme le seul juste et rationnel, le seul qui assure aux groupes et aux opinions en minorité la participation à la vie publique à laquelle ils ont droit.

Quant à l'issue finale, elle ne doit pas trop surprendre: le canton de Zurich est un de ceux où les deux grands partis en présence se balancent et sont tous deux assurés d'une représentation. Cela leur suffit. Leur egoïsme ne leur permet pas de voir qu'à côté d'eux il y a des groupes peu ou point représentés et qui, cependant, auraient le droit de l'être proportionnellement à leur valeur numérique tout comme les autres.

NOUVELLES DES CANTONS

ZURICH. — On nous écrit de Zurich :

« Un des maîtres de gymnastique de notre école cantonale, M. le capitaine Muller, préoccupé du manque d'exercice de la jeunesse scolaire, a obtenu l'autorisation d'organiser, à son usage, des promenades militaires, excellentes pour reposer ces jeunes cerveaux du travail intellectuel de chaque jour. »

« Voici comment on procède : On annonce le matin que les élèves de telle ou telle section se rassembleront à l'Ecole cantonale, le jour même, à 2 heures, pour une promenade. A l'heure dite on part, en rang, et on se livre en route à des jeux et à des exercices variés. »

Vendredi dernier, par exemple, une petite troupe de quatre-vingts élèves, de seize ans, s'en est allée à l'Ulberg, non par le chemin ordinaire, mais par un vrai sentier de chèvres très escarpé. On n'y pouvait naturellement passer qu'un par un, à la file indienne. Au sommet, on a reformé les rangs, on s'est arrêté un instant pour boire de l'eau, puis on est redescendu la montagne par un autre raidillon. Dans la plaine, un ruisseau se présente: il s'agit de le franchir le plus rapidement possible; c'est à qui arrivera premier.

Plus loin, dans la forêt, on se partage en deux camps: l'un cherche à surprendre et à entourer l'autre. Vous jugez de l'enthousiasme que suscite cet épisode! Enfin on reforme la colonne et à 7 heures on rentre en ville, dans un ordre parfait, quelque peu harassé et affamé, mais enchanté d'un après-midi de liberté, de soleil et de vivifiant exercice.

« N'y a-t-il pas là un exemple à suivre? » ZURICH. — La Société suisse d'histoire, réunie à Zurich, a nommé membres honoraires MM. Breslau, professeur à Strasbourg; Heck, professeur à Fribourg en Brisgau, et Moosmann, archiviste à Colmar.

BERNE. — Le chemin de fer du Rothhorn (au lac de Brienz) avance rapidement. Le dernier des dix tunnels du tracé a été percé l'autre jour, ce qui veut dire que les difficultés sérieuses sont maintenant vaincues. Ce tunnel est à une altitude de 2100 mètres.

— Un des grands éleveurs de l'Oberland a vendu pour la Bohême un troupeau de 11 pièces au prix total de 17,200 fr., soit 10 génisses à 1500 fr. chacune et un taureau à 2200 fr.

Lucerne. — Le gouvernement propose d'allouer à la construction du chemin de fer Wohlhusen-Huttwil une subvention de 800,000 fr., et non pas de 80,000 seulement.

Bâle-Ville. — Le plus ancien des hôtels de l'Europe est sans doute l'hôtel des Trois-Rois, à Bâle. Il remonte, en effet, à l'an 1026, date à laquelle il logea l'empereur Conrad II, son fils Henri III et Rodolphe, le premier roi de Bourgogne, qui, à ce moment, céda son royaume à Henri III. C'était alors une auberge, qui, en souvenir des trois monarques qui y étaient descendus, prit le nom, qu'elle n'a plus quitté depuis, d'hôtel des Trois-Rois.

Valais. — Le Conseil d'Etat a voté un subside de 500 fr. en faveur des victimes de l'incendie de Saxon.

— Une trouvaille intéressante a été faite vendredi dernier au St-Bernard. Des ouvriers travaillant à des fouilles sur l'emplacement de l'ancien temple romain, ont mis au jour une statue de bronze très bien conservée de Jupiter. Cette statue, finement travaillée et mesurant environ 40 centimètres de hauteur, restera

qu'il sait, se retirera. — Qu'importe! fit Régine, il fallait qu'il le sût; sa démarche ne peut me flatter, m'être sensible, que si je suis certaine qu'il la fait en toute connaissance de cause, qu'il me recherche pour moi-même et non pour de vaines considérations de fortune ou de position.

— C'est possible, riposta Georges, mais vous demandez beaucoup à la vie et aux sentiments humains; prenez garde, c'est presque tenter Dieu, ce que vous avez fait, et une déception pourrait vous en punir.

— Que voulez-vous? fit Régine sombre, au moins je serai fixée. — A quel prix, aussi! Cette déception, qui serait si cruelle pour votre amour-propre, Régine, êtes-vous sûre qu'elle ne le serait pas pour votre cœur? — Elle le serait dix fois plus pour mon cœur que pour mon amour-propre, répondit la jeune fille, levant sur Georges ses grands yeux sincères, où s'alluma un rapide éclair.

A ces mots, le marquis se sentit pâlir; il n'osa relever le propos et la duchesse profita de cet instant de silence pour changer de conversation.

XX Les jours suivants devaient être pour Régine des jours d'attente fiévreuse; aussi la duchesse, qui l'avait pressenti, avait-elle résolu de les occuper le plus possible et dès le lendemain matin, le marquis reçut un petit mot de madame de Sormèges lui disant que, pour distraire un peu sa fille de son anxiété, elle l'emmenait à Nice sous prétexte de toilettes à choisir.

« Nous reviendrons sans doute par Monte-Carlo, ajouta-t-elle, je veux donner à la réponse le temps moral d'arriver; mais, comme je suppose qu'on ne nous la fera pas attendre, venez après-demain soir à la villa, vous nous y trouverez rentrées. »

Ce court billet eut le don d'exalter la mauvaise humeur du marquis. Comme on se passait de lui aisément, maintenant!

propriété de l'hospice. On a trouvé, en outre, sur le même emplacement, un petit lion en bronze massif, de 10 centimètres de hauteur, et plusieurs médailles.

— Un chasseur de Randogne a tué sur la montagne de Lens un aigle du poids de 13 kilogrammes.

NEUCHÂTEL. — On annonce que M. Eugène Borrel, directeur de l'Union postale et ancien conseiller fédéral, est gravement malade dans sa propriété de Combe-Vuarin.

CANTON DE VAUD

Tribunal cantonal. — Le Tribunal cantonal a nommé, hier, assesseur de la justice de paix du cercle de Rougemont, M. Louis Saugy-Bovay, à Flen-druz.

Eglise nationale. — Les délégués des paroisses du 8^e arrondissement ecclésiastique, réunis lundi à Yverdon, se sont occupés entre autres d'un vœu à transmettre au Synode, tendant à avancer d'une année la première communion, de façon à la faire coïncider avec la libération des écoles, qui a lieu généralement à l'âge de quinze ans.

Cette proposition n'a pas été admise. Monument Davel. — Le Conseil d'Etat a décidé qu'une collecte serait faite dimanche, jour du Jeûne fédéral, dans toutes les Eglises du canton, en faveur du monument Davel.

Voici l'appel adressé à ce propos aux citoyens vaudois : Le canton de Vaud se prépare à honorer la mémoire du major Davel, en élevant un monument digne de lui et de son héros libérateur.

Le Conseil d'Etat pense que l'Eglise nationale peut et doit s'associer à cette œuvre de réparation. Elle le peut, parce que, représentant l'immense majorité du peuple vaudois, aucune manifestation patriotique générale ne saurait lui être étrangère.

Elle le doit, parce que Davel fut un chrétien modèle. Il trouva, en effet, dans un inébranlable foi en Dieu la force voulue et pour affronter seul un pouvoir redoutable et pour supporter sans plainte d'horribles tourments. Au moment suprême, il remerciait son Créateur de ce que son trépas fut utile et salutaire à son pays et rendait des actions de grâces à Dieu qui lui permettait de le glorifier dans sa mort.

Elle le doit d'autant plus que Davel, en luttant pour nos libertés, combattit pour l'émancipation de notre Eglise à laquelle un pouvoir oppresseur étranger venait d'imposer par la force des dogmes discutés.

En participant à l'œuvre du monument Davel, vous ferez acte de pieuse reconnaissance envers un homme qui peut être cité comme exemple de patriote chrétien, et vous éveillerez dans vos cœurs les sentiments de gratitude que nous devons tous éprouver envers Dieu qui nous accorde aujourd'hui le bonheur de vivre dans une patrie heureuse et libre.

Recrutement. — Dans le 11^e arrondissement militaire, sur 894 jeunes gens examinés, 494, soit le 55,1 0/0, ont été déclarés aptes au service; 116 ont été renvoyés d'un an et 78 de deux ans; 206 ont été exemptés définitivement.

Aigle. — Le comité de l'infirmerie du district d'Aigle a décidé d'ajourner à l'année prochaine la vente qui devait avoir lieu cet automne en faveur de l'infirmerie. Cette décision a été prise en considération du mauvais état des récoltes et, afin de ne pas nuire à la vente qui doit avoir lieu en faveur de la restauration du temple.

Rances. (Corr.) — Dimanche, à 8 h. 1/2 du soir, trois personnes de Mathod, M. Addor, sa femme et sa petite fille, venant de Baulmes en char, retournaient à leur domicile. Au-dessus d'une pente rapide qui aboutit au village, de Rancesse cheval mal attelé, parait-il, et excité par le char qui lui touchait aux jarrets, parti avec une telle rapidité que le conducteur ne put le retenir. Au bas de la descente, le char heurta violemment un talus et le choc fut tel que les trois personnes furent projetées au loin. La femme tomba sur un tronc d'arbre et se brisa le crâne; elle est morte presque sur le coup. M. Addor et la petite fille ont des blessures assez graves.

LAUSANNE

Socialistes. — Le caissier de la Société des manœuvres et maçons nous informe que la version donnée par la *Liberté* du départ de Coda est tout à fait fautive. Coda est parti il y a quinze jours pour l'Italie et sera de retour à Lausanne demain, jeudi.

Notre correspondant ajoute que Coda se défendra lui-même, à son retour, des attaques dont il a été l'objet de la part de la *Liberté*.

A la gare. — Un voyageur écrit à la *Suisse libérale*, de Neuchâtel : « Il y a quelques jours, une dame arrivait avec trois enfants, une bonne et un certain nombre de paquets en gare de Lausanne. Il y avait changement de train avec arrêt d'un demi-heure. Elle pleuvait et faisait un temps à décorner les bœufs. Impossible de se réfugier dans la salle d'attente, hermétiquement fermée. Ce n'est qu'après avoir entendu, exposés assez longtemps aux courants d'air, que l'homme à la clef

Et pour cela, qu'avait-il fallu: rien que le projet d'un mariage! Que serait-ce donc quand le mariage serait un fait accompli? Oh! comme il y arrivait vite, à cet effacement auquel, dès les premiers mots de la duchesse sur la demande qu'il lui avait faite de sa fille, il avait compris qu'il serait bientôt condamné! Qu'étais-tu chez madame de Sormèges, mais qu'il devait-il recherché et applaudi? était-ce parce qu'il était presque le fiancé de la duchesse, était-ce parce qu'elle l'aimait et qu'il semblait l'aimer? Ah! leurs propres personnalités étaient loin du jeu et ce n'était point leurs sentiments respectifs qui donnaient le ton de la maison. Ce que Georges était à la villa, comme à Sormèges, c'était l'ami de Régine, son confident, son conseiller, son soutien et son appui. C'était à cause d'elle qu'on ne pouvait se passer de lui; au sujet d'elle, qu'il était sans cesse consulté; pour elle, pour lui être agréable, qu'on le comblait de prévenances amicales, de soins délicats; pour le retenir auprès des attentions et ces mille riens charmançs qui font de l'habitude de la vie en commun la plus douce des chaînes, mais une chaîne, pourtant, qui, attaché au rivage, Régine mariée, partie, que devenait-il?

Il ne voyait pas l'avenir en rose. Il épouserait madame de Sormèges, fatalement, il le lui devait et il le devait à lui-même, mais leur existence à tous deux, que serait-elle? Une vie sans but, sans espérances, une vie de vieillards. Régine viendrait de ci de là, y mettrait son rayon de soleil, mais elle ne serait plus à eux, elle aurait son foyer, sa famille, son mari, ses enfants. Ses enfants! la duchesse serait grand-mère l'année de ses secondes nocces, peut-être? Et Georges se serait en songeant que les têtes blondes ou brunes qui se presseraient un jour ou l'autre autour de madame de Sormèges ne lui seraient venues à lui, et que, pour un instant d'erreur, sa vie était condamnée à s'écouler froide et sans joie, dans la satisfaction à nul titre du devoir accompli, par la parole gardée.

put être trouvé ! Du reste, on sait que les salles d'attente de Lausanne sont des fortresses à peu près imprenables : si on est dedans, on ne peut en sortir, si on est dehors, on ne sait comment y entrer. Du côté des quais, les portes sont closes, du côté de la ville, on ne pénètre dans le sanctuaire qu'en passant sous les fourches caudines d'un contrôle de billets aussi ennuyeux qu'inutile. A quoi peuvent donc servir les salles d'attente si l'accès n'en est pas libre en tout temps ?

Quelques jours plus tard, je repassai à Lausanne : c'était à 7 h. du soir, au moment du départ du tram pour Paris. Des montagnes de bagages étaient amoncées sur la banquette, et je jure pied-de-grue pendant près d'une demi-heure, attendant mon tour pour faire enregistrer mes colis. Ce n'est pas étonnant, un seul employé pesait, estampillait et emportait tout ce bagage ; avec le monde qu'il avait, trois n'auraient pas été de trop.

Il y a certainement beaucoup de vrai dans ces observations. Mais ce qui doit être incriminé, ce n'est pas le personnel, qui fait tout son possible, ce sont les installations défectueuses et de plus en plus insuffisantes de la gare de Lausanne.

Les Parisiennes au Léman.

Le Figaro publie sous ce titre un article d'Etienne, son chroniqueur mondain, que nous reproduisons à titre de curiosité : Sur la terrasse de la villa Diodati, lord Byron, regardant le lac Léman et le doux paysage dont il est le miroir, dit à la comtesse Guiccioli : Ce pays est trop beau pour y mourir, on y regretterait trop la vie.

Elles ne viennent pas pour y mourir les Parisiennes, ni peut-être même pour y admirer les merveilles de la nature. Les rives du Léman sont un point attractif et suggestif, comme la Poincière du Bois ou les planches de Trouville. Elles y arrivent armées de toutes pièces, avec des chapeaux impressionnants, des jupes collantes, des ombrelles à fleurs, des souliers en cuir fauve, des rubans, des capulets, des costumes de lawn-tennis et de steam-boat et tout un chargement de dentelles et de fanfreluches, d'éventails et de billets qu'elles ont soin d'étaler et de changer afin que l'amour de la futilité ne perde pas ses droits.

Elles font leurs visites en yacht, comme on les fait en gondole à Venise. Ce moyen de locomotion les charme. La petite maison flottante et fleurie avec son panache de fumée est bien autrement confortable qu'une voiture roulant dans la poussière. On y cause, on y lèche, on y change de toilette, on y rêve même, bercée par la grande symphonie en bleu majeur du lac et du ciel.

Les voitures ne sont pas supprimées, j'ai vu des mais à quatre fringants postiers qui défient les élégances les plus britanniques. Mais les voitures ne jouent, en Savoie et en Suisse, qu'un rôle très secondaire, ce qu'on appelle une utilité au théâtre.

Le goût de la marine a développé la mode de la cigarette. Il n'est point de jolie femme qui ne garde dans sa poche son porte-cigare avec un monogramme en or et son petit briquet plein d'allumettes. Les paroles de flirt s'échangent entre deux spirales de vapeur grise. Plus que jamais on peut dire : Il n'y a pas de fumée sans feu.

Les réceptions de jour, très nombreuses, n'excluent pas les fêtes du soir. Aujourd'hui 12, un grand bal costumé est donné à la colonie du Léman par Mme Jameson, dans sa résidence de Prévorier.

On reçoit souvent, à grand orchestre, au château de Prégny, perché sur une colline dont les verdure dégringolent jusqu'au lac. Prégny a pour châtelaine la baronne Adolphe de Rothschild, qui a bâti, tout au bord de l'eau, un brimborion à la mode champêtre du dix-huitième siècle ; on l'appelle Bellevue.

Elle, le comte de Kersaint, dans son vieux castel gothique de Tourronde, les déjeuners sont célèbres depuis plus de vingt ans.

La marquise de Loys-Chandieu, née Poutalès, qui promet d'être aussi irrésistible que son incomparable mère, réco, à Lausanne.

La comtesse de Patek et la comtesse de Foras résident à Thonon. Lady Peel, ouvre volontiers les portes de sa villa de Sécheron. La comtesse de Dzierbicka offre des matinales à Montreux. A Coudrée et à Versoix, Mmes Anatole et Charles Bartholoni font les honneurs de leurs châteaux avec la plus large hospitalité.

Mlle Eugénie Bartholoni a ouvert la chasse, en intrépide, dans les bois de Coudrée, entraînant sur ses pas un escadron volant de chasseresses multicolores.

Depuis les régates d'Évian on n'a pas eu une fête plus brillante que la dernière garden-party de la princesse de Brancovan.

Elle a eu lieu jeudi, sous la protection d'un soleil éblouissant qui diamantait les femmes et les fleurs. Ce cadre d'eau, de verdure et de plantes éblouissantes est vraiment digne d'une fête à la Shakespeare, où les reines aux ajustements brodés de perles et de pierres se mêlent aux nymphes en tuniques légères, où les femmes marchent sur les roses effeuillées, aux sons des musiques aériennes.

La villa Bassaraba se mire comme le palais d'une ondine dans son port rempli d'embarcations, grandes et petites, depuis les barques aux voiles blanches, allées comme des mouettes, jusqu'aux vapeurs solides comme des fortresses.

A travers les pelouses du parc, jeudi dernier, les jeunes filles folâtraient en jouant au lawn-tennis ou en partant pour les joueurs ; les femmes allaient et venaient en groupe plus ou moins nombreuses s'arrêtant pour écouter un passage de la musique des Tziganes qui chantaient sous les arbres.

Dans le grand hall où trônait la maîtresse de la maison, plus de trois cents personnes se succédaient pour la saluer.

La princesse de Brancovan portait une jupe de grenadine noire à rayures de satin noir, avec un habit Louis XVI de gros tulle noir doublé de satin mauve et paré d'un large galon de jas.

Cette toilette de dentelle poésait encore sa très blanche et très exquise beauté.

Autour d'elle on remarquait : La marquise de Loys-Chandieu, en pimpants atours de crêpon crème et de satin turquoise, coiffée d'un chapeau de paille à roses-bleu.

Mme Anatole Bartholoni, en foulard noir à dessins bleus, avec chapeau à volants paille et plumes noires.

Mlle Eugénie Bartholoni, fraîche comme un bluet des champs dans le foulard de sa robe.

Le comte Jean Diodati, parée d'un costume de tulle blanc à fleurs bleues, rappelant les porcelaines de Sèvres.

La comtesse de Patek, charmante tout en crêpon et dentelle crème.

La baronne de Villette, toilette discrètement mêlée de couleur hélioïpote et perle grise. Chapeau de paille avec gurlande de fleurs de mauve.

La comtesse de Grasset, en crêpon blanc avec broderies d'or.

Mme Strauss, fille du grand Hélévy, en coquette robe d'héroïne de Scribe, à manches bouffantes de foulard fond blanc semé de fleurs lilas.

A nommer encore : La baronne de Vaux-Saint-Cyr, la baronne A. de Rothschild, la comtesse de la Bédoyère, la baronne de Salvette, la marquise de Pierre, la comtesse et Mlle de Foras, la baronne de Blonay, Mme Jameson, Mme et Mlle de Saussure, la comtesse H. de Poutalès, Mme Pinard, Mme et Mlle Féraud, la baronne de Chanteau, la baronne Decouz de Chenevières, Mlle de Lessert, etc.

La villa Bassaraba, pendant ces derniers beaux jours, ouvre ses portes à plusieurs célébrités. Mme Caro, la veuve du regretté académicien, la romancière délicate de la Revue des Deux-Mondes, est encore auprès de la princesse son amie, ainsi que M. Dessus, un benédicte égaré en notre fin de siècle. M. Dessus prépare un livre du plus sérieux intérêt sur le XIII^e siècle.

MM. Eiffel, Massenet, Meilhac, Arthur Meyer et Paderewski ont été aussi pendant quelques jours les hôtes de la gracieuse reine du Léman.

Quatre mariages annoncés pendant le garden-party méritent l'attention : Le comte Max de Foras, fils du grand maréchal de la cour de Bulgarie et de la comtesse de Foras, née de Chaney, avec Mlle Eugénie de Chanteau, fille du baron et de la baronne Chanteau de Peyrier.

Le vicomte de Vaux-Saint-Cyr avec Mlle Béatrix des Garets de Saint-Béron.

Le comte Jacques de Saint-Bon avec Mlle de Saint-Etienne.

M. Pierre Girod-Hoskier avec la jolie Mlle Poisson.

Telles sont les nouvelles du Léman. Pendant un mois encore les vapeurs sillonneront les eaux bleues, les grelots sonneront sur les routes, les instruments feront rage sous les bosquets, les froufrous des Parisiennes éblouiront les yeux, les illuminations triompheront des étoiles. Puis, les hirondelles s'envoleront des villas et des châteaux, insouciantes des plaisirs passés, les fleurs mourront dans les parterres, les lustres et les lanternes chinoises s'éteindront... Et tout rentrera dans le silence profond des jours de solitude, où le lac bleu devient pâle, en roulant ses eaux tristes, qui se souviennent des joies évanouies et des oiseaux envolés.

Et nous, misérables, qui restons, qu'allons-nous devenir ?

voit de vente ne saurait être ordonné. Si le dit prix réduit suffit à désintéresser le créancier, celui-ci n'est pas fondé à pratiquer un nouveau séquestre cumulé avec le premier et le sceau doit en être révoqué. — Bruschi c. Bresson.

La compétence est fixée par les conclusions prises en demande. Le mandataire est tenu de rendre compte à son mandant de sa gestion et de lui faire raison de tout ce qu'il a reçu en vertu de la dite gestion. — Cherpillod c. masse Glas.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

Si par contre le juge se déclare incompétent et renvoie la cause au juge compétent, le jugement sur déclaration peut être porté par voie de recours au Tribunal cantonal, séparément du fond (loi jud. art. 183 et 196). — Desplands c. Vuillemin.

cette année a été, d'après la statistique fédérale, de 20,000 quintaux métriques inférieure à celle de la même époque dans les années précédentes. Cette diminution de la consommation indigène et de l'exportation ne restera pas sans effet sur la vente des produits laitiers de cette année. Aussi, au moment où l'on commence à discuter les prix des fromages d'été, les prévisions de l'avenir ne sont pas sans inquiétude et les laitiers se proposent en beaucoup d'endroits de n'acheter les laits pour 1892 qu'à l'échelle, c'est-à-dire en tenant compte des prix de vente des fromages de l'année courante.

Dans le canton de Berne des ventes sont signalées aux prix de 82 fr. les 50 kilog. pour des qualités extras et de 78 à 80 francs pour les bonnes qualités. La marchandise de qualité inférieure, très abondante à ce qu'il paraît, se vend à des prix relativement bas.

Dans la Gruyère, les prix varient entre 70 et 78 fr. les 50 kilog.

On signale la vente d'un lot de fromage d'été dans la commune de Provence (Vaud) au beau prix de 77 fr. les 50 kilog. Il faut rappeler que les prix indiqués pour le Jura son nets et payables presque comptant, alors que, pour ceux de l'Emmenthal, par exemple, il est bonifié à l'acheteur 5 kilog. par quintal métrique, avec des conditions de pesage tout à fait avantageuses et des paiements échelonnés.

A propos de la vente du lait.

On écrit au Messager, l'excellent petit journal agricole de Fribourg :

« Je me permets d'emprunter les colonnes de votre estimable journal pour attirer l'attention des agriculteurs sur les conséquences que peut avoir pour eux la mise à exécution d'un des vœux formulés, le 9 septembre, à l'assemblée des laitiers fribourgeois. Je veux parler de ce qu'on appelle le système de l'échelle. Ce système, qui consiste à payer le lait aux fournisseurs d'après les prix de vente des fromages de l'année courante, paraît, au premier abord, de toute équité, puisque, si le fromage se vend bien, le laitier a un bon prix, si, au contraire, il se vend mal, le laitier a un mauvais prix. Quoi de plus naturel au premier abord ? Mais si l'on étudie plus sérieusement cette méthode, on constate que, si elle présente un grand avantage pour le laitier, elle a des inconvénients pour les agriculteurs.

L'avantage des laitiers est d'obtenir toujours un bénéfice assuré et égal, que les fromages soient chers ou qu'ils soient bon marché. C'est en même temps un inconvénient pour les agriculteurs. Le laitier devient indifférent à la hausse ou à la baisse des prix, et de cette indifférence découle forcément la baisse.

Le second inconvénient est que le laitier cesse d'être un commerçant, et devient un simple intermédiaire. A ce compte-là, il devient coûteux et inutile.

Il y a de nombreuses années déjà que les laiteries se sont substituées aux fromageries par association, par suite de ce fait que les laitiers, véritables acheteurs de lait, offraient des prix fermes. Le vœu de l'assemblée des laitiers leur enlève en quelque sorte cette qualité d'acheteurs, pour en faire des intermédiaires prenant un bénéfice annuel, fixé à l'avance, sur la fabrication du fromage. Mais si l'agriculteur doit courir avec le laitier les mêmes chances qu'il courait avec le système des fruitières, il est bien plus simple pour lui de revenir à ce système et de cesser de payer un intermédiaire qui ne lui garantit rien.

A un point de vue plus général, je ne puis m'empêcher de trouver que ce système de l'échelle est la négation de tout commerce, et je me demande à quelles conséquences fantastiques il conduirait si chaque syndicat, chaque individu voulait l'employer.

Faudrait-il vendre son froment d'après le prix courant de la farine pendant l'année, son avoine d'après la vivacité donnée au cheval, acheter ses chaussures et ses vêtements d'après le temps qu'on les aurait portés, et ses journaux d'après l'agrément que certains d'entre eux vous procureraient, le tout payable un an après ?

LES LIVRES

LES POISSONS DE LA SUISSE ET LA PISCICULTURE. Edition populaire élaborée par ordre du département fédéral de l'industrie et de l'agriculture, par le D^r G. Asper. Préface de M. le professeur Th. Studer, à Berne. Traduit par M. Decoppet, expert-forestier. Avec de nombreuses gravures dans le texte. Lausanne, F. Payot, éditeur, 1891, in-8.

Notre pays, dont les produits sont loin de suffire à sa consommation annuelle, a un large champ d'activité ouvert dans le domaine de l'aquaculture. Le réempoissonnement des eaux, l'introduction d'espèces nouvelles a préoccupé depuis plusieurs années déjà les gouvernements de nos cantons. Quelques résultats réjouissants ont été obtenus ; mais cela ne suffit pas ; il faut que la culture des eaux devienne chez nous un art tout à fait populaire. L'excellente publication de M. le D^r Asper est destinée à vulgariser les connaissances nécessaires pour que le pisciculteur travaille avec fruit.

Cet intéressant volume se compose de deux parties distinctes : dans la première, M. Asper, après avoir

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CANTONAL

Séance du 1^{er} septembre 1891. — Les droits de propriété et de servitude ne sont soumis à l'inscription au registre des droits réels conformément à la loi du 20 janvier 1882, qu'après l'ouverture des nouveaux registres (loi du 6 mai 1886). — Jeannoud c. Humbert.

La circonstance qu'un jugement arbitral a été déposé au greffe de paix au lieu de l'être au greffe du tribunal, qui aurait été compétent, ne saurait entraîner la nullité du jugement. Cette formalité a uniquement pour effet que la partie condamnée pourrait s'opposer à l'exécution du jugement tant qu'il n'a pas été régulièrement déposé. — Bingeli et Bachmann c. Vas Ogay.

Le bailleur, qui a donné congé à son locataire trois mois d'avance pour un terme d'usage, n'est pas fondé à ouvrir action avant l'échéance de ce terme pour faire prononcer que les locaux loués doivent lui être remis libres à cette échéance. — Benda c. Schmiedel.

Lorsqu'à une seconde vente d'objets séquestrés, il ne se présente aucun enchérisseur ni au prix d'estimation ni aux trois quarts de la taxe, les dits objets doivent être adjugés au créancier pour ce prix réduit et un ren-

CHRONIQUE AGRICOLE

Le prix des denrées.

On lit dans le Bulletin commercial du Journal d'agriculture : Blés et farines. Les affaires ont été calmes pendant la semaine écoulée, sans que les cours aient subi de changements notables. Les blés étrangers valent toujours 26 à 27 fr. pour le disponible ; le livrable novembre-janvier est très peu offert de 27 à 27 fr. 50 franco Genève.

En blé nouveau du pays, il s'est traité quelques affaires à des prix variant de 24 fr. 50 à 26 fr. suivant la qualité et la siccité.

Les prix sont tous plus élevés par la culture, mais la meunerie demande une réduction motivée par l'humidité des blés fraîchement battus.

On cote la farine première en boulangerie 48 fr. les 125 kilog., livrable septembre-décembre.

Avoines. Il y a encore peu d'offres d'avoine nouvelle. Le prix moyen en culture est de 16 fr. 50 les 100 kilog. Les avoines étrangères valent 16 fr. 50 à 17 fr. 50, franco Genève. Les vieilles valent en commerce 21 fr. les 100 kilog.

Pommes de terre. Les premiers arrachages de pommes de terre sont satisfaisants ; il est probable que la récolte sera tout au moins une bonne moyenne, mais il faut encore attendre pour se prononcer plus sûrement. La maladie a attaqué les printanières en beaucoup d'endroits ; par contre, nombre de variétés nouvelles ont partout résisté.

Vins. De tous les côtés on se plaint de la faiblesse de la récolte. Dans le canton de Genève, à la Côte, à Lavaux, en Valais, partout on entend répéter la même chose, à savoir que les parcelles atteints par le gel des 16 et 18 mai — et ils sont nombreux — ne donneront rien ou une récolte dont il ne vaut pas la peine de parler, les vers ayant détruit ce qui avait échappé à la gelée.

Un plus petit nombre de parcelles sont relativement beaux et donneront une récolte passable.

Il en est de même dans le Vully. La vendange s'annonce aussi très mal dans le canton du Tessin.

Fromages. La réaction prévue dans le commerce des fromages commence à se dessiner. La consommation indigène a subi une sensible diminution comme on pouvait s'y attendre grâce aux prix énormes atteints par les fromages de toutes qualités ; d'un autre côté l'exportation pendant le premier semestre de

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Table with columns: Départ à, Mat., Dir., Exp., Mat., Soir, Dir., Exp., Soir. Lists departure times for various destinations like Genève, Yveroy, Vevey, etc.

Table with columns: Départ à, Mat., Dir., Exp., Mat., Jour., Jour., Soir, Soir. Lists departure times for destinations like Evian, Thonon, Yveroy, etc.

Chemin de fer de Lausanne à Ouchy.

Matin : 6.30 - 6.45 - 7.15 - 7.45 - 8.15 - 8.45 - 9.15 - 9.45 - 10.15 - 10.45 - 11.15 - 11.45 - 12.15 - 12.45.

Après-midi : 1.15 - 1.45 - 2.15 - 2.45 - 3.15 - 3.45 - 4.15 - 4.45 - 5.15 - 5.45 - 6.15 - 6.45 - 7.15 - 7.45 - 8.15 - 8.45 - 9.15 - 9.45 - 10.15.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champs-de-Vin : A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m ; Long. : 6°58'30" ; Lat. : 46°51'. — Barom. : 713 ; Therm. : 9°6 ; Haut. d'eau : 1903.

Septembre moyenne : Baromètre 714. Thermomètre 14°5. Pluie 106 mm.

Septembre 10 11 12 13 14 15 16

Thermomètre réduit à 0°.

Pluie en millimètres.

Soleil.

Vent.

Situation générale.

Centre de dépression sur Christiansund 745. Hautes pressions au S.W. Rochefort 619. — Temps probable : ciel variable à clair, moins chaud.

Bourse de Paris du 15 septembre 1891.

Cours de clôture (Terme).

Table with columns: 3% Français, 3% Français 91, 3% Amortiss., 4 1/2% Franç., Consolid. anglais, 4% Russe 1889, 5% Italien, 4% Autriche or., 4% Hongrois, 5% Etat serbe, 4% Extér. esp., 3% Portugais, 4 1/2% Brésil 88, 5% Argentins, 4% Turc, Priorité ottom., Unifiée d'Egypte, Banque de Fran., Banque de Paris.

Bourse de Lausanne du 16 septembre 1891.

Actions Banque canton^e vaudoise. Caisse hypothécaire, Banque d'escompte, Société « La Suisse », Gaz de Lausanne jouissance, Comp. de navigation libérées, Société immob. lausannoise d'Ouchy.

Obligat. Confédération 3 1/2 1887, Canton de Vaud 3 1/2, Ville de Lausanne 4%, Ouchy-Suisse 1886-61, Suisse-Occid. nouvelles, Emprunt de la Broye, Caisse hyp. vand. 3 1/2 %.

On a payé : Actions Banque cantonale vaudoise 708; Caisse hypothécaire, nominatives, 600; Société immobilière lausannoise 260; Boulangerie des familles 101; Obligations Suisse-Occidentale 507.50; 3 1/2 % Caisse hypothécaire vaudoise 96.10.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

15 Sept. 16 Sept. Clôture. Clôture.

Table with columns: 3 1/2% Fédéral 1887, 3% Fédéral 1890, 5% Italien, Actions Jura-Simplon ordinaires, Central-Suisse, Nord-Est-Suisse, St-Gothard, Union-Suisse anciennes, Jura-Berne, Union financ. genevoise, Banque de Paris, Crédit lyonnais, Gaz de Stuttgart, Alpines, Rio Tinto, Obligat. Ouchy-Suisse 1886-87, Suisse-Occidentale 1878, Central-Suisse 4%, Nord-Est-Suisse 4%, Genevoises 3% à lots, Crédit fon. égypt. 3% à lots, Lombardes anciennes, Méridionales d'Italie, Chemins italiens 3%, Crédit fon. canadien, Crédit mutuel russe 4 1/2%, Obert Serbe.

Changes du 16 septembre 1891.

CONCERT

DONNÉ AU
CASINO - THÉÂTRE
Jeudi 17, à 8 h. du soir
par la
Société de l'Orchestre
et
L'Union Chorale.
Moitié au profit du
Monument Davel.
ENTRÉE : 50 cent.

Les cartes d'abonnement sont suspendues pour ce concert. 4968

4978. Mlle de Ribaucourt, professeur de chant, élève de Mme Pauline Viardot, a recommencé ses classes et cours de chant; cependant on peut s'inscrire jusqu'au 10 octobre pour les classes de chant, par semestre ou par trimestre. 2, Boulevard de Grancy, au 3^e étage.

Les Cours de Chant

[4962] de Mlle Bronne, Lausanne, commenceront dès le 22 septembre.

COSSONAY

Le public est prévenu que la pharmacie Fontannaz

est transférée dans l'ancienne maison ALLASIA. Spécialité de médicaments contre le gonfle du bétail. Gentiane garantie véritable. Location de baignoires et d'instruments divers. Grand choix de bandages et d'articles de pansements. 01.1378-4870 Empaillage d'animaux.

Elle est à Genève! C'est la GRANDE ETHÉLIA Somnambule et professeur de cartomancie, reçoit tous les jours de 10 h. du m. à 7 h. soir. N'accepte d'honoraires que si les consultations sont reconnues exactes. 4851 12, route de Carouge 12, 2^e.

1892

Agendas de Bureaux

4 jour et 2 jours par page, pour la NOUVELLE ANNÉE 1892 livrables dès aujourd'hui 15 septembre

Papeterie PÉNEVEYRE & C^o Palud 22, maison Chantrens.

L'ESTARETTE

est en vente

A LAUSANNE

Kiosque de St-François. Kiosque de la Palud. Kiosque de la Riponne. Bibliothèque de la Gare. M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont. Mme Ammann, mag. Héréditaire, r. Haldimand. M. Krieger, papetier, place Pépinet.

A AIGLE

Librairie Deladoey.

A ECHALLENS

Librairie F. Despont.

A MORGES

M. Staub-Kuhn.

A MOUDON

Librairie Benoit.

A NYON

M. Gouvens, papetier.

A OUCHY

Kiosque.

A PAYERNE

F. Gachet-Grivaz.

A VEVEY

M. Holl-Broyon, rue de Lausanne.

MM. Lertscher & fils, rue du Lac. 219

Librairie Jacot-Guillarmod.

A VERNEZ-MONTREUX

M. Assenmacher.

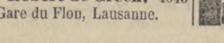
A YVERDON

Librairie Grandchamp. Le numéro 5 centimes.

MÉDAILLE D'OR

l'Exposition Universelle, Anvers 1855

CHOCOLAT



SUCHARD

NEUCHÂTEL, Suisse. MÉDAILLE D'OR Exposition universelle Paris 1889.

PHOTOGRAPHIE

Dépot des célèbres plaques du Dr von MONKHOVEN rapides et extra rapides. Robert de Greck, 4045 Gare du Flon, Lausanne.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE FRANÇAISE

DELEMONT : DÉMOCRATE. JOURNAL DE FRIBOURG. CONFÉDÉRÉ. LE MESSAGER. GENÈVE : JOURNAL DE GENÈVE. GENEVOIS. FEUILLE DES AVIS OFFICIELS. COURRIER DE GENÈVE.

LAUSANNE : GAZETTE DE LAUSANNE. NOUVELLISTE VAUDOIS. L'ESTAFETTE (Journal du matin.) JOURNAL DES ÉTRANGERS. FEUILLE D'AVIS. MONTREUX : LE PAYS. LE JURA BENOIS. GAZETTE DU VALAIS. WALLISER BOTE. CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE ALLEMANDE

BALE : ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG. BERNE : BUND. ANZEIGER DER STADT BERN. TAGBLATT.

BERNE : BOTE UND BAUERNZEIT. ZURICH : SCHW. LANDWIRTSCHAFT. C. BLATT. COIRE : FREIE RIHETIER. ST-GALL : STADT ANZEIGER.

PUBLICITÉ EN ITALIE

GENÈVE : ANNUAIRE GÉNÉRAL D'ITALIE. COLOMBO. MILAN : IL SECOLO (tirage quotidien : 200,000 exemplaires.) ROME : LA TRIBUNA (100,000 ex.). LA CAPITALE.

TURIN : GAZZETTA PIEMONTESE. INDICATEURS OFFICIELS DU ROYAUME D'ITALIE. VENISE : L'ADRIATICO. LA GAZETTA DI VENEZIA. LA VENEZIA.

S'adresser exclusivement à l'agence de publicité

HAASENSTEIN ET VOGLER

Lausanne, Montreux, Vevey, Sion, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Delémont, Porrentruy, Chaux-de-Fonds, St-Imier, Bâle, Berne, Zurich, etc., etc.

Catalogue, traduction et devis de frais gratuits.

Insertions dans toutes les autres feuilles vaudoises, suisses et étrangères.

ORFEVRENERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

LA MARQUE DE FABRIQUE

CHRISTOFLE en toutes lettres. Seules garanties par l'acheteur.

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès : Donner le meilleur produit au plus bas prix possible. Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également l'unité de qualité, celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante. La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. CHRISTOFLE & C^o.

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la VIE et contre les ACCIDENTS fondée à Bâle en 1864.

BRANCHE VIE

Etat des assurances en 1890.	Fr. 116,500,000
Capital social (1 million versé, 9 millions obligations)	Fr. 40,000,000
Garanties Réserves	Fr. 25,000,000
Règlement d'assurances depuis la fondation	Fr. 35,000,000

Polices incontestables après 5 ans, le capital payable en totalité, même en cas de suicide, duel, etc., innovations d'une importance capitale pour la famille et pour les polices servant de garantie. Les contrats de 3 ans ne sont pas annulés par la cessation du paiement des primes, mais convertis en polices libérées sans qu'il soit besoin d'un avis. Délai de 30 jours pour le paiement des primes et de 3 mois pour les restitutions de police, sans nouvel examen médical. Voyages d'outre-mer permis dans une large mesure sans surprime. Opérations de LA BALOISE : Assurances en cas de décès, assurances mixtes et à terme fixe; assurance de dotations et de prévoyance pour la vieillesse, rentes viagères, etc. S'adresser à M. DUNKL, agent général, à Lausanne, rue Centrale 3, et à B.M. les agents de La Baloise pour le canton de Vaud. Assurances individuelles contre les accidents corporels moyennant une prime très modique. — Agence générale pour la Suisse romande : Jules PHILIPPE, 8, quai Pierre-Fatio, Genève. n2070x-57

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE DE MONTREUX

Bureaux et ateliers à La Rouvenaz, en face du débarcadère.

Cet établissement, créé au commencement de mars de l'année 1889, dispose d'un matériel entièrement neuf et très complet, comprenant :

QUATRE PRESSES A IMPRIMER, DERNIER SYSTÈME actionnées par un moteur à gaz.

TOUTES LES MACHINES AUXILIAIRES UN IMMENSE CHOIX DE CARACTÈRES constamment renouvelés, etc., etc. 3993

Prix modérés. Exécution soignée.

CHROMOLITHOGRAPHIE

BEATENBERG

Lac de Thounne. — Oberland bernois.

STATION DE CURE D'AIR DE MONTAGNE LA PLUS EFFICACE

Altitude de 4000 s. m., situation abritée. Panorama grandiose sur le lac de Thounne, les glaciers et les montagnes de l'Oberland bernois. Chemin de fer funiculaire; débarcadère Beatenbuch. Ouverture du GRAND HOTEL VICTORIA 200 chambres. pourvu de tout le confort moderne (bains et douches), possède sa propre source d'excellente eau en abondance, forêt et terrasses ombragées. Eglise et poste. n3380x-3723 Adresse télégraphique : VICTORIA, BEATENBERG. E. WESSINGER.

FINANCES

CAISSE HYPOTHÉCAIRE CANTONALE VAUDOISE

Service de la Caisse d'épargne cantonale.

Dans sa séance du 8 septembre 1891, le Conseil d'Etat, sur le préavis de la direction de la Caisse hypothécaire, a fixé à 3 1/2 pour cent le taux d'intérêt qui sera bonifié en 1892 aux créanciers de la Caisse d'épargne cantonale. Le maximum de l'avoir de chaque déposant a été maintenu à dix mille francs. Lausanne, le 12 septembre 1891. LE DIRECTEUR de la Caisse hypothécaire cantonale vaudoise, D. PASCHOUD. 01.1409-4958

GRAND MARCHÉ AU BÉTAIL de septembre A REICHENBACH

Oberland bernois.

A cause du Jeune fédéral, le marché habituel, à Frutigen, se tiendra déjà samedi 19 septembre.

Les propriétaires de bétail de ce cercle ont été dûment avisés de ce changement, ainsi que les amateurs des environs et du dehors, par des publications dans différents journaux. n6100x-4973

Ecole secondaire et industrielle du Locle.

La Commission scolaire du Locle met au concours le poste de maître de sciences physiques et naturelles à l'Ecole secondaire et industrielle. Le titulaire aura à donner au maximum 30 heures de leçons par semaine. Son traitement sera de fr. 2700 et pourra s'élever par des augmentations successives à fr. 3200. Pour être nommé définitivement à ce poste, le titulaire devra être en possession du brevet neuchâtelois pour l'enseignement scientifique dans les écoles secondaires et industrielles ou d'un titre admis à l'équivalence. Adresser les offres de service à Monsieur Jules-F.-U. Jurgensen, président de la Commission scolaire, jusqu'au 25 septembre, et en informer le Département de l'Instruction publique. L'entrée en fonctions aura lieu le 26 octobre. 4836

OLD ENGLAND Grand-Chêne

The only continental fashionable English tailor

Nous voudrions attirer l'attention de nos clients sur notre très grand stock de draperies anglaises qui vient d'arriver et qui consiste en toutes les nouveautés de la saison d'automne et d'hiver; immense choix très varié. Nos costumes de 85 fr. et de 95 fr. sont vraiment hors ligne comme valeur; les pantalons de 19 fr. 50, tout ce qu'il y a de plus fort, et tous nos articles supérieurs sont en rapport avec ces prix; enfin les messieurs peuvent s'habiller élégamment sur mesure chez nous à des prix peu au-dessus de la confection. 4963

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? Si oui! Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Évitez les fausses imitations. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Entrepôt : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations. Se trouve à Lausanne, chez MM. Robin, coiff. 27, rue de Bourg. A. Cuvré, coiff. place de la Riponne; Ed. Braun, coiff.-parf. Palud 24; V. Peterhans, coiffeur-parfumeur, rue Centrale 3, et à St-Croix chez M. Henri Mayer, coiff.-parf. n1400x-1186

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie et les fait pousser. Prospectus franco sur demande. Chez les Coiff. et Parf. Fab. : 26 Rue Etienne Marcel (ci-dev. 99 Bd. Sébastopol), Paris. Se trouve à Lausanne, chez M. Pouly-Steinlein, coiff. parf. 30, rue de Bourg; chez M. Louis Calame, coiff. parf. 3, rue Pépinet, et chez M. Ch. Imhoff, coiff. parf. 13, place St-François, et à Vevey, chez M. Rossier, coiff. parf. 21, rue du Lac. n5896x-4266

HOTEL-PENSION BEAU-SÉJOUR AU LAC MONTREUX

Maison de premier ordre. A proximité de la gare et du débarcadère. Prix modérés. Séjour pour familles. Grand jardin ombragé. Se recommandant n2910x-4760 Brunner & Kaiser, propriétaires.

CHATEAU DE PRÉVERENGES A VENDRE

pour liquidation d'hoirie. Propriété rapport et agrément, près Morges. Maison maîtres, 11 p., log' fermier et dépend., 8 hect. 70 a. terrain excellent. Vue splendide; train-tram. Prix avantageux. S'adr. à M. Gouvens, not., Morges, ou à Pilet-Bouvier & Sechhayre, Genève. 4845

Un jardinier

[4967] marié, sans enfants, ayant de très bons certificats, sortant d'une grande maison, connaissant les trois parties ainsi que les travaux demandés place maison bourgeoise; la femme pourrait s'occuper dans la maison comme femme de chambre ou concierge. S'adresser à M. François Pittet, Martheray, Lausanne. 4845

DEMOISELLE

[4975] connaissant l'anglais et le français, ayant l'habitude de la vente et de la coupe de la lingerie, trouverait à se placer de suite dans des conditions avantageuses en rapport avec ses aptitudes, dans une bonne maison de la Suisse française. S'adresser par écrit sous les initiales B 10133 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Un médecin

[4981] ayant déjà plusieurs années de pratique, cherche à reprendre une clientèle lucrative ou à s'établir dans une contrée, de préférence au bord du lac, où il pourrait prendre chez lui des personnes malades. Adresser les offres sous B 10171 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

HOTEL-FAMILLE

4705. On demande à reprendre un hôtel bien achalandé et jouissant d'une bonne réputation. Offr. sous Fr 9628 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Demandes de places

pour se perfectionner et apprendre la langue, d'un jeune homme pour servir, etc., dans un hôtel, d'une jeune fille dans un restaurant ou d'une maison particulière et d'un jeune garçon. n6194x-4977 Bureau Stalder, Signau.

ON DEMANDE

[4798] une très bonne cuisinière, pas trop jeune et pouvant fournir les meilleures recommandations. S'adr. à Mlle de Mestral, St-Saphorin sur Morges.

ON DEMANDE

[4966] à l'Hôtel de la Truite, au Pont, une fille de chambre, propre, active et connaissant son service. Entrée de suite.

ON DEMANDE

[4964] deux jeunes institutrices, l'une allemande ou anglaise, pour le Midi, et l'autre, française, pour Hombourg-les-Bains. S'adresser à Mme HEUBEL, Château de Lutry.

ON CHERCHE

[4965] pour une jeune Allemande une place comme aide de la maîtresse de maison. S'adresser à Frau Reichthags président von Levitzow, à Gossow (Brandenburg) ou à M^{lle} Heubel, Château de Lutry.

ON CHERCHE A PLACER

[4969] dans une bonne famille une jeune fille de 16 ans, ayant reçu une bonne instruction scolaire, au courant des travaux du ménage et sachant coudre, pour qu'elle ait l'occasion de se perfectionner dans la français. Adr. les offres à S. Schneider, Spalen-vorstadt, Bâle.

ON DÉSIRE PLACER

[4892] dans une famille chrétienne de la Suisse française, une jeune fille allemande, intelligente, ayant terminé son apprentissage d'une année dans une maison de lingerie. S'adres. à M^{lle} Steiner Rudolfs, à Utzenstorf, canton de Berne.

ON DÉSIRE PLACER

[4970] pour l'hiver, comme apprenti dans un bon atelier mécanique (construction de machines), un garçon de bonne famille de la Suisse allemande, séjournant actuellement dans la Suisse française. Adresser les offres sous H 2978 Q, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bâle.

ON DÉSIRE PLACER

[4980] une bonne d'enfant ayant déjà 3 ans de service. Pour plus amples et sérieux renseignements, s'adresser à H. Berger, instituteur, à Yens.

Occasion avantageuse.

Bicyclette « extraordinaire » à deux vitesses, en parfait état, route motrice de 1.02 multipliée à 1.52. Oly, L., Grand Fré, Genève. n6734x-4933

deux bons chevaux

bais bruns, carrossiers, âgés 7 et 8 ans, taille 15 1/2 à 15 3/4 mains, mesure anglaise, soit 1^{er} 57 à 1^{er} 60. Adresser les offres et demandes à W. Turner, cocher, château de Gorgier, Neuchâtel.

A VENDRE

[4913] deux calorifères inextinguibles, peu usagés, n^o 11 et 12, fabrique de Paul Reissmann à Nuremberg. S'adr. à Mlle Du Pasquier, à Yverdon.

A LOUER

[4972] Jennes chiens de chasse tachés rouge et blanc, pure race, âgés de 9 mois, sont vendus par C. BAUMANN-BONDELL, Berne.

A LOUER

[4974] dès le commencement de novembre, pour l'hiver, un joli appartement meublé, de 4 ou 5 pièces, avec cuisine et dépendances. — S'adresser sous chiffre H 10160 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

A LOUER

[4979] rue Beau-Séjour, Lausanne, pour le 25 septembre, bel appartement de 6 pièces et dépendances. S'adr. au notaire L. Rochat, Lausanne. LAUSANNE. — Imp. L. VINCENT.